

Liste des documents à fournir dans une procédure de divorce

- Pièce d'identité
- Certificat de famille actuel en original ou, pour les étrangers, une attestation de la commune de domicile concernant le domicile, la date de conclusion du mariage et l'existence d'enfants
- Contrat de mariage (éventuellement)
- Certificat de salaire de l'année précédente, et fiches de salaire de l'année en cours.
- Décomptes de la caisse de chômage, attestation de rente, comptes annuels, autre justificatifs de revenus (éventuellement).
- Contrat de bail, justificatif du taux hypothécaire, attestation de frais accessoires (avec preuves de paiement)
- Attestations de primes d'assurance-maladie, décision d'octroi de subsides (avec preuves de paiements).
- Attestation des frais médicaux pris en charge personnellement sur les trois dernières années.
- Justificatif des primes de l'assurance-ménage.
- Justificatif des dépenses pour les enfants (loisirs, activité extra-scolaires, cuisines scolaire, parascolaire, crèche).
- Justificatifs de l'état de fortune actuel (extrait de comptes récents, y compris 3^{ème} pilier)
- Extrait actuel du registre foncier (éventuellement)
- Dernière décision de taxation détaillée de l'AFC et décision d'acomptes provisionnels (avec preuves de paiements)
- Attestation des avoirs LPP accumulé durant la durée du mariage (à ne demander à la caisse qu'à partir du moment ou le divorce est déposé au Tribunal).
- Frais de transport (normalement uniquement si ceux-ci sont nécessaire pour se rendre au travail).
- Jugement sur mesures protectrices de l'union conjugale (si un tel jugement existe).

Dans la mesure du possible, le Client est invité à fournir ces mêmes documents s'agissant de son conjoint pour autant qu'il puisse y avoir accès.